



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel n° 38

décembre 1961

S O M M A I R E

- | | |
|---|--|
| I) Le point de nos revendications | III) L'augmentation des traitements de la fonction publique. |
| II) Contre l'OAS, pour la négociation et la paix. | IV) Les cantines |

Le point de nos revendications

L'élaboration de notre plateforme revendicative, activement menée depuis septembre, dans nos sections est maintenant achevée. Le 13 décembre, l'examen détaillé en a été commencé en Intersyndicale à Paris. Les propositions concernant les catégories D et C ont été discutées et adoptées. Après un échange de vues sur les catégories B, il a été convenu de consacrer à ces catégories et aux catégories A une autre réunion Intersyndicale dès le début de janvier 1962 afin de terminer le travail entrepris.

Après avoir été soumises à l'approbation du personnel, les revendications seront présentées à la Direction. Nous ferons en sorte que tout cela ait lieu au début de 1962.

La Direction Générale en a été informée à l'occasion de l'entrevue de l'Intersyndicale au CNRS le 15 décembre.

A la suite d'une réorganisation des services de l'Administration du CNRS, prenant effet au 1-12-1961, Madame PLIN succède, pour les questions concernant les personnels techniques et administratifs, à Monsieur GABRIEL. A cette occasion, l'Intersyndicale a sollicité une entrevue avec Madame PLIN afin de prendre contact et de soulever les problèmes immédiats.

Lors de cette entrevue, où étaient présents Monsieur GABRIEL (qui assura la transmission) et Monsieur LEFORT (qui reste à la tête du bureau 1B chargé de nos personnels), nous avons évoqué notamment :

1° - La tenue des Commissions paritaires en insistant pour qu'elles aient lieu le plus tôt possible en 1962.

La Direction nous rassure que le maximum serait fait dans ce sens. En dépit des retards dans les feuilles de notation (qui doivent être retournées, en même temps que les demandes de changement de catégories avant le 1-1-1962, un délai supplémentaire sera octroyé, si nécessaire, jusqu'à mi-janvier), ces commissions pourraient se tenir en mars, comme par le passé.

2° - La tenue de la Commission d'homologation de nouveaux diplômés au Statut. Celle-ci a siégé deux jours avant l'entrevue. Elle a "bien marché". Nous n'aurons communication de ses résultats qu'après signature du procès-verbal, dans quelques jours.

3° - Le rappel de octobre à décembre 1960 des indemnités pour travaux supplémentaires non encore perçus par les D et les 8 et 9B. Cela sera fait avec la paie de décembre

4° - La prime unique et uniforme pour tous les agents de 6.000 anciens francs pour la fin de 1961. Bien que le texte d'application ne soit paru que le jour-même de l'entrevue, la Direction va faire en sorte que le paiement ait lieu dans la dernière semaine de décembre.

Quelques autres points de détail ont été abordés. Sur question de l'Administration, nous avons annoncé le dépôt proche de notre plateforme revendicative dont quelques grandes lignes ont été évoquées. Monsieur COULOMB survenant au cours de cette discussion y a participé quelques instants.

Nous reviendrons sur tout cela. La Direction est dûment prévenue du dépôt prochain de nos revendications et les attend. C'est une raison de plus pour les mettre en forme très rapidement et les faire ratifier par une Assemblée Générale.

CONTRE L'OAS, POUR LA NEGOCIATION ET LA PAIX

C'est contre l'OAS, pour la négociation et pour la paix que nous avons manifesté le 29 novembre, et le 6 décembre. C'est contre l'OAS, et pour la paix que toutes les centrales syndicales appellent les travailleurs de France à faire une grève le 19 décembre, et que presque toutes les organisations de la région parisienne syndicales et politiques appellent à une manifestation de la Bastille à l'Hôtel de Ville.

Cette journée du 19 est une phase très importante, tant par son ampleur que par son unité, et nous nous réjouissons que l'unité des centrales syndicales, unité indispensable dans cette lutte, se soit réalisée.

L'Intersyndicale des personnels techniques et administratifs du CNRS, a fait un appel avec les syndicats de chercheurs et de l'enseignement supérieur pour que cette journée soit un grand succès dans toutes les universités, dans tous les universités, dans tous les laboratoires.

Au moment où nous écrivons, nous ne savons pas encore comment s'est déroulé le 19 décembre. Mais nous sommes certains que les actions de ce jour-là contribueront d'une façon extrêmement puissante à la paix en Algérie et à la défaite des fascistes et autres OAS.

POUR LA REVALORISATION DES TRAITEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement vient d'accorder aux agents de la Fonction Publique, comme à ceux du secteur nationalisé, une augmentation de 2,25% destinée, selon les paroles mêmes de M. Debré "à tenir compte de la hausse des prix" (hausse qui a d'ailleurs rendu obligatoire le relèvement du SMIG de 2,92% à partir du 1er décembre 1961).

La date d'application de cette augmentation avait tout d'abord été fixée au 1er janvier 1962 mais le gouvernement a fait une nouvelle concession et a décidé d'en faire porter l'effet à compter du 1er novembre 1961. Toutefois, pour la fraction portant sur 1961, le mode d'attribution sera différent de celui appliqué au 1-1-1962 et conduira à une augmentation non hiérarchisée.

Les crédits (85 millions) qui auraient été nécessaires au financement d'une augmentation résultant d'une majoration de 2,25% du traitement de base pendant les 2 mois de novembre et décembre 1961 seront répartis entre tous les agents sous forme d'une prime uniforme de 6.000 frs.

Par conséquent, en plus de l'augmentation (variant de 2 à 2,5% selon les indices) que nous avons perçue en novembre, nous bénéficierons :

- 1° - d'une prime unique et uniforme de 6.000 frs qui devrait être payée avant la fin de l'année.
- 2° - du relèvement de 2,25% du traitement de base hiérarchisé à partir du 1er janvier 1962.

Incontestablement nous devons cette nouvelle amélioration à la pression des fonctionnaires (exercée sous diverses formes dont, entre autres, les journées revendicatives des 9 et 10 novembre organisées par l'U.G.F.F.-CGT), mais aussi et surtout à l'action vigoureuse de nos camarades du secteur nationalisé qui ont conjugué leurs actions pour faire céder un patron commun : l'Etat.

Pour la Fonction publique, pour laquelle le retard des traitements par rapport au niveau des prix est encore plus grand que celui du secteur nationalisé, ce même patron ne se montre pas mieux intentionné.

Le plan de 18 mois (qui doit prendre fin en décembre 1962), dont il est tant fait état dans la presse et les déclarations officielles comme devant représenter une augmentation de 6,5%, ne prévoit actuellement.

- en ce qui concerne la revalorisation, une seule majoration de 1% du traitement de base à une date encore indéterminée mais qui est envisagée vers juillet 1962

- des mesures de remise en ordre nettement insuffisantes et ne tenant aucun compte des remarques et contre-proposition - en particulier celle intéressant la rectification de l'échelle indiciaire pour les petits et moyens indices (450 net soit 585 brut) - faites par les organisations syndicales au cours des réunions officielles avec les pouvoirs publics.

- Le minimum mensuel de 50.000 frs est, par ailleurs, toujours refusé.

On voit dans ces conditions :

1° - que l'action vigoureuse et tenace de tous les agents de la Fonction publique est indispensable pour obtenir des améliorations plus conformes à leur classement ; action qui menée parallèlement et conjointement avec celle du secteur nationalisé ne peut être que bénéfique pour tous.

2° - et que la réalisation de l'unité entre toutes les organisations syndicales de la Fonction publique (élaboration des revendications et organisation de l'action au cours de réunions communes de toutes les fédérations - refus de discussions séparées avec les pouvoirs publics pour obliger le gouvernement à organiser des réunions groupant toutes les organisations sans exclusive) est plus que jamais nécessaire pour conduire au succès.

LES CANTINES

L' "Affaire des cantines" continue. Une nouvelle fois l'application des tarifs des Finances a été différé de un mois.

Les syndicats ont, dans une étude adressée à Monsieur COULOMB le 24 novembre, établi la duperie que constitue l' "accord" avec les Finances.

La Direction a cependant pris l'initiative d'une enquête auprès des rationnaires. Enquête équivoque qui tendait à faire accepter les nouveaux prix par le biais des réponses affirmatives quant au désir d'accéder à une cantine du CNRS.

A Bellevue, à Gif, et à Orsay, notamment, les réactions du personnel au questionnaire ont été très vives et c'est avec la précision suivante : "la signature de ce questionnaire n'implique pas l'acceptation des tarifs imposés par le ministère des Finances" que la quasi totalité des réponses ont été retournées au CNRS.

L'Intersyndicale a sollicité une entrevue avec Monsieur COULOMB. Question à suivre....

LE PLAFOND DE COTISATION DE LA SECURITE SOCIALE

Le Conseil des Ministres du 14 Décembre a décidé de porter le plafond mensuel des salaires soumis aux cotisations de sécurité sociale à 80.000 frs. (au lieu de 70.000 actuellement) à partir du 1er janvier 1962.

De ce fait les cotisations pour les retraites, inchangées pour les agents affiliés uniquement à l'IGRANTE, se trouveront modifiées pour les affiliés à l'IPACTE. Pour ces derniers, la cotisation de l'IGRANTE sera augmentée, et celle de l'IPACTE sera diminuée puisqu'elle est calculée sur la fraction de traitement dépassant le plafond de la Sécurité sociale.

LE BUREAU NATIONAL COMMUNIQUE

1° Les feuilles de notation sont actuellement entre les mains des patrons. N'oubliez pas de les signer après avoir pris connaissance des notes et des observations. N'oubliez pas non plus d'envoyer au Syndicat les feuilles de renseignements individuelles après y avoir copié vos notes et les appréciations.

2° Nous ferons paraître en janvier un journal imprimé avec une grille de salaires qui tiendra compte des nouvelles augmentations de la fonction publique.

3° Il est absolument indispensable que les Trésoriers envoient le plus rapidement possible, l'argent du 4ème trimestre, pour permettre de finir les comptes de 1961.

4° Les sections viennent de recevoir les cartes 1962. Il serait souhaitable que toutes les sections fassent une réunion amicale pour la reprise des cartes et y invitent les sympathisants. Vous pouvez demander un membre du Bureau national pour vous aider à tenir cette réunion, si vous le désirez. Nous vous souhaitons à tous une bonne année.